

M.A/RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 10 décembre 1956

- : -

Réf: 13/03/3939

N° 4104/Just.4

OBJET:

Libération conditionnelle
RWAMUNINGI

21. 11 1956

13/03
4970

E 56.0

A Monsieur le Chef de Service Provincial du Contention-
tieux et de la Justice du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le P.V. de la
notification du 21 novembre 1956 de l'ordonnance accordant la
libération conditionnelle au nommé Rwamuningi RE 5246

LE GARDIEN DE PRISON
CURVERS C.-



PRISON DE

Rubenguri

Ruanda-Urundi

Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.

L'an mil neuf cent *cinquante six*, le *quatrième*
jour du mois de *décembre*;

Nous *euwans e.*
avons donné lecture au nommé *Rwamungu*
de l'ordonnance du *24/11/56* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *23 mai*
1957; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *Rumera,*
Cheff. Kabagali, Terr. Uvuhura.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an
que dessus.

Le Comparant.

Le Gardien de la prison de *Rubenguri*



[Signature]

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article
37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord.
76/J du 15-10-31)